



SURVEILLANCE PHYTOSANITAIRE DU TERRITOIRE et PRECONISATIONS: LA MISE EN PLACE DU RESEAU D'EPIDEMIOSURVEILLANCE EN ALSACE

Des Avertissements Agricoles® au Bulletin de Santé du Végétal

Un des axes du Grenelle de l'environnement est la création d'un réseau d'épidémiosurveillance des bioagresseurs des cultures, permettant une analyse de risque régionale accessible à tous les agriculteurs. En effet, la surveillance biologique du territoire apparaît indispensable à une « agriculture écologique et productive » et sa place a été reconnue au cœur du dispositif du plan Ecophyto 2018. Un schéma national, basé sur une déclinaison régionale, est proposé par le Ministère de l'Agriculture. Dans ce cadre, un rôle central de fédération des partenaires, de structuration des réseaux d'observation et de publication régulière d'un Bulletin de Santé du Végétal a été confié aux Chambres Régionales d'Agriculture.

La Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace a décidé de mettre en œuvre, dès 2009, ce nouveau dispositif sur les 5 filières couvertes par les Avertissements Agricoles® de la DRAF/SRPV en 2008 (grandes cultures, vigne, houblon, légumes, arboriculture).

Pour chaque filière, un groupe, composé de 2 ou 3 animateurs, reconnu pour ses compétences techniques élabore des protocoles d'observation et les propose aux partenaires qui collaborent au travail de terrain. Les observations sont centralisées dans une base de données et permettent aux référents culture de réaliser l'analyse de risque, qui débouche sur la rédaction du Bulletin de Santé du Végétal. Après validation, ce message est transmis aux partenaires du réseau d'observation et mis à la disposition des agriculteurs. Le premier Comité Régional de Pilotage de

ce réseau d'épidémiosurveillance, présidé par Jean-Paul BASTIAN, validera ce dispositif dans les jours à venir.

Le réseau d'épidémiosurveillance en arboriculture

En arboriculture, le réseau est composé des participants suivants : Ampélys, Ets Armbruster, Chambre d'agriculture du Bas-Rhin, Fredon Alsace, Viti.Com, et Verexal. Les protocoles prévoient des observations régulières hebdomadaires pour suivre l'évolution des bioagresseurs au cours de la saison ainsi que des observations annuelles pour évaluer leur présence fin juin ou fin août.

Les observations hebdomadaires

Elles seront effectuées en début de semaine sur la tavelure, le carpocapse des pommes, le psylle, le carrien rouge

**Présentation
générale du
nouveau
dispositif**

sur pommier et sur poirier, le phytopte du prunier et l'anthonyme du pommier. Elles concernent 58 parcelles fixes réparties en 5 zones (carte ci-contre) :

- Steinseltz, Seebach, Schoenenbourg
- Rottelsheim, Kriegsheim
- Duntzenheim, Schnersheim, Neugartheim,
- Westhoffen, Balbronn, Traenheim, Dangolsheim, Furdenheim, Dachstein,
- Stotzheim, Epfig, Bergheim, Sigolsheim, Bennwihr, Eguisheim, Berrwiller

Les observations annuelles

Les observations annuelles seront effectuées en juin pour la moniliose des rameaux du prunier, le carpocapse des pommes et le puceron lanigère. L'évaluation de fin août concerne le carpocapse des pommes, le puceron lanigère, la tavelure et l'oidium, sur 50 parcelles fixes.

